

# Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2006

du 7 décembre 2005

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 3, al. 1 et 2 et 8, al. 2, du règlement du 9 octobre 1998 du fonds pour les grands projets ferroviaires<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2005<sup>2</sup>,

*arrête:*

## **Art. 1**

Les crédits de paiement suivants sont approuvés pour l'exercice 2006 et prélevés sur le fonds pour les grands projets ferroviaires:

- a. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA):
  - 4 570 000 francs pour la surveillance du projet
  - 486 000 000 francs pour la ligne de base du Lötschberg
  - 987 442 000 francs pour la ligne de base du St-Gothard
  - 30 000 francs pour des travaux d'aménagement dans la Surselva
  - 315 000 francs pour le raccordement de la Suisse orientale
  - 1 575 000 francs pour des travaux d'aménagement entre St-Gall et Arth-Goldau
  - 97 503 000 francs pour des travaux d'aménagement sur le reste du réseau
  - 8 300 000 francs pour l'analyse de la capacité des axes nord-sud
  - 5 000 000 francs pour l'acquisition des terrains pour le tracé des tronçons NLFA
- b. Rail 2000:
  - 150 000 000 francs pour la planification et l'exécution de la première étape
  - 8 000 000 francs pour les études de planification concernant le développement futur des grands projets ferroviaires
- c. Raccordement au réseau européen à grande vitesse:
  - 7 000 000 francs pour la surveillance du projet
  - 1 000 000 francs pour des travaux d'aménagement entre St-Gall et St. Margrethen

<sup>1</sup> RS 742.140

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

- 1 500 000 francs pour des travaux d'aménagement entre Bülach et Schaffhouse
  - 20 100 000 francs pour l'aménagement de la ligne Vallorbe/Pontarlier–Dijon
  - 700 000 francs pour l'aménagement du nœud ferroviaire de Genève
  - 103 000 000 francs pour l'aménagement de la ligne Bellegarde–Nurioux–Bourg-en-Bresse
  - 200 000 francs pour des travaux d'aménagement entre Bienne et Belfort
  - 3 500 000 francs pour l'aménagement de la ligne Berne–Neuchâtel–Pontarlier
  - 600 000 francs pour l'aménagement de la ligne Lausanne–Vallorbe
  - 500 000 francs pour des travaux d'aménagement entre Sargans et St. Margrethen
  - 400 000 francs pour des travaux d'aménagement entre St-Gall et Constance
  - 1 500 000 francs pour des travaux d'aménagement entre l'aéroport de Zurich et Winterthur
- d. Mesures de protection contre le bruit: 260 000 000 francs

## **Art. 2**

Il est pris acte du budget 2006 du fonds pour les grands projets ferroviaires.

## **Art. 3**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 29 novembre 2005

Le président: Rolf Büttiker

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 7 décembre 2005

Le président: Claude Janiak

Le secrétaire: Ueli Anliker

## **Arrêté fédéral II <bd> concernant les prélèvements sur le fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2006**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.02.2006
Date	
Data	
Seite	1565-1566
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 303

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.